

ENTREZ DANS L'UNIVERS DE MILTIS !

Les origines de la Mutuelle Miltis datent de 1972 avec la création de l'AESM (Amitié Entraide Solidarité Martiniquaise), elle-même issue d'une tontine pour financer les frais d'obsèques de ses membres.

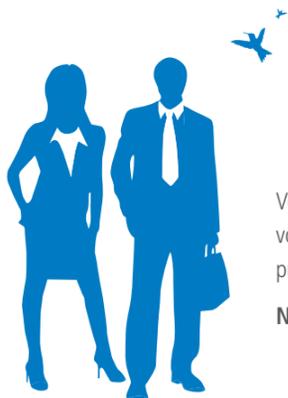
Aujourd'hui, la mutuelle partage ses moyens avec le groupe Alptis ce qui nous permet d'offrir à nos adhérents une gestion de qualité et des services performants en mutualisant les coûts.

Miltis en quelques chiffres (année 2014) :

- 73 000 personnes protégées
- 35,4 M€ de chiffre d'affaires
- 13 M€ de fonds propres
- 3,5 fois la marge de solvabilité

Votre conseiller mutualiste Miltis est votre interlocuteur unique ; une véritable relation de confiance se crée entre vous et lui. Il vous accompagnera sur tous les aspects de la protection sociale et vous conseillera pour vous proposer des solutions personnalisées répondant à vos attentes.

Notre proximité est une force : exploitons-la ensemble !



Une offre complète et adaptée aux besoins des adhérents

PARTICULIERS – CHEFS D'ENTREPRISE – TRAVAILLEURS INDEPENDANTS



Santé - des formules de remboursement adaptées aux besoins de chacun et de nombreux services et avantages.



Prévoyance - des solutions pour protéger ses proches, maintenir son niveau de vie et anticiper ses frais d'obsèques.



Assurance de prêts - une garantie pour sécuriser le remboursement d'un prêt.



Epargne retraite - une offre pour compléter et optimiser ses revenus à la retraite.



2 agences à votre écoute

FORT-DE-FRANCE

9, rue Pierre Lyaudet, Entrée rue Saint Eloi,
Cité Artisanale de Dillon - 97200 FORT-DE-FRANCE
Tél : 0596 75 71 75 - Fax : 0596 75 24 49

HORAIRES D'OUVERTURE :

Du lundi au jeudi : 8h-16h
Le vendredi : 8h-12h30

ANSES D'ARLET

3, rue Félix Eboué - 97217 ANSES D'ARLET
Tél : 0596 48 30 18 - FAX : 0596 48 30 18

HORAIRES D'OUVERTURE :

Du mardi au jeudi : 8h-12h/13h-16h
Le vendredi : 8h-12h30



Miltis - Siège social : 25, cours Albert Thomas - 69003 Lyon - www.miltis.fr
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité (SIREN n° 417 934 817)



Ma Mutuelle... en toute sérénité

MUTUELLE SANTÉ ENTREPRISE

La complémentaire santé
collective pour vos salariés

CONTRAT
RESPONSABLE

CONFORME
ANI



www.miltis.fr

LE CONTEXTE LÉGISLATIF DE LA SOUSCRIPTION DES CONTRATS DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ, INDIVIDUELS ET COLLECTIFS, EST EN PLEINE ÉVOLUTION.



N'ATTENDEZ PAS ET SOUSCRIVEZ DÈS MAINTENANT

AVANTAGE TARIF 2016 = 2015
Pas d'augmentation !



Pour votre **entreprise**, des avantages bien réels

- Une forme de rémunération avantageuse
- Des **exonérations** fiscales et sociales
 - Un moyen de **fidéliser** et **motiver** les salariés
- Protéger le **capital humain** de votre entreprise

Pour vos **salariés**, des bénéfices concrets

- L'accès à des **prestations de qualité** à des conditions avantageuses
- Une **couverture santé qualitative** pour le salarié, son conjoint et ses enfants, s'il le souhaite
- Une **perception positive de son entreprise**
- Un vecteur concret de **motivation**

À partir de
8,09€**
par mois

+

À partir de
8,09€**
par mois

=

VOTRE CONTRAT
SANTÉ ANI

(**) Tarif calculé sur la base du PMSS 2015 pour la zone 1. Le tarif peut varier en fonction de la démographie de l'entreprise. Les souscriptions faites en 2015 n'auront pas d'augmentation tarifaire en 2016.

CONTRAT RESPONSABLE

Le contrat responsable prévoit des planchers et plafonds de garanties sur chacun des postes de soin. Tous les contrats santé doivent respecter ces planchers et plafonds pour conserver le bénéfice d'un traitement social et fiscal de faveur.

CONFORME ANI

La réglementation* vous impose de mettre en place une couverture complémentaire santé collective à adhésion obligatoire assortie d'un niveau de garantie minimum.

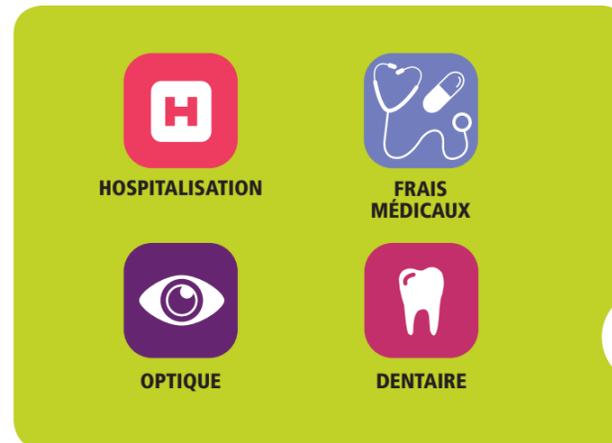
(* Obligation à compter du 01/01/2016)

UNE OFFRE **SIMPLE ET MODULAIRE** POUR LES TPE ET PME

1 SOCLE COLLECTIF OBLIGATOIRE

Niveau ANI et 5 niveaux responsables

Souscrit par l'entreprise pour assurer à vos salariés des remboursements sur tous les postes de dépenses de santé.



4 PACKS OPTIONNELS

Souscrits collectivement par l'entreprise ou individuellement par le salarié.

COLLECTIFS OU INDIVIDUELS

ANI +
PACK ANI+*

PACK SÉRÉNITÉ

+

+

INDIVIDUELS

PACK FRAIS MÉDICAUX

PACK OPTIQUE DENTAIRE

ZOOM SUR LES PACKS

ANI+* : pour une prise en charge intégrale de la pharmacie.

SERENITE : pour le remboursement des frais de santé non pris en charge par le régime de base, en particulier de très nombreuses spécialités en médecine douces.

FRAIS MEDICAUX : pour renforcer les remboursements des dépenses de santé liées à une hospitalisation, des frais médicaux courants, des prothèses médicales et des cures thermales prises en charge par le régime obligatoire.

OPTIQUE-DENTAIRE : pour compléter efficacement les remboursements des frais dentaires et d'optique, pris en charge - ou non - par le régime de base.

(* Souscription possible uniquement si vous bénéficiez du niveau ANI comme socle ; les autres niveaux incluent le pack ANI+ par défaut.

5 GARANTIES ET SERVICES INCLUS

- **Télétransmission santé**
Remboursement en 24 heures grâce à la télétransmission avec les différentes caisses d'assurance maladie.
- **Tiers payant santé**
Service qui permet de ne pas avancer les frais de santé, en présentant sa carte aux professionnels de santé.
- **Assistance santé ****
Des garanties 7 j/7 et 24h/24 pour épauler les assurés et leur simplifier la vie en cas de maladie ou d'hospitalisation : recherche d'un médecin en urgence, transport à l'hôpital, aide à domicile...
- **Protection juridique santé ****
En cas d'agression, d'atteinte accidentelle à l'intégrité physique et/ou morale ou d'erreur médicale, une équipe de juristes conseille et informe le salarié, afin de faire valoir ses droits à l'encontre de l'auteur responsable du préjudice.
- **Prévention et conseil médical ** en ligne**
Grâce à MédecinDirect l'assuré bénéficie d'une mise en relation directe avec un médecin généraliste ou spécialiste à tout moment depuis son téléphone, son ordinateur, sa tablette ou son smartphone. Ils lui apporteront des réponses médicales claires. Ce service est accessible trois heures par an à compter de la prise d'effet de la garantie de base (délivrance du certificat d'adhésion) via Internet à l'adresse www.medecindirect.fr, ou par téléphone au 0 821 01 10 30, 24h/24h et 7j/7.

(**) Garanties non disponibles sur le niveau ANI

